CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E151739** **VALABLE JUSQU'AU** **11/12/2026**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANCY 2008B00217

Siret : 502 757 164 00012

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 541314 02

Assurance Responsabilité Travaux :
BPCE IARD 154006405 H

Assurance Responsabilité Civile :
BPCE IARD 154006405 H

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/01/2026

Raison sociale : SARL VILLEMET PERE ET FILS

Sigle : VILLEMET PERE ET FILS

27 ROUTE DE VANDIERES
54700 NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON

Téléphone : 03 83 81 35 77 **Fax :**

Portable : 06 82 01 77 20

Responsabilité légale :
VILLEMET SEBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : sarlvillemetperefils@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 350 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	3	12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/04/2026 12:13

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.